

**DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**CREATION TEMPORAIRE
D'1 poste d'adjoint du patrimoine
(à temps complet)
DGA Proximité – l'Alpha**

DGS - Ressources humaines - AL
N° 2021 - D - 404

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu la loi n°84.53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 3-1 °,
- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attributions du conseil au président,
- Vu l'arrêté n° 2020-A-29 du 11 août 2020 de Monsieur le Président portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué membre du bureau en charge des ressources humaines et démarche qualité,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'Alpha,

DECIDE

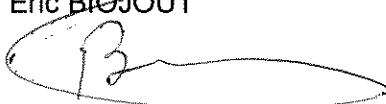
Article 1 - Est approuvée la création temporaire d'1 poste d'adjoint du patrimoine à temps complet au sein de la DGA Proximité, L'alpha du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022.

Article 2 - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Article 3 - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la Communauté d'Agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 22 décembre 2021
Par délégation
Pour le président,
Le conseiller délégué, membre du bureau,
Eric BIOJOUT



Certifié exécutoire reçu en

Préfecture le : 26.12.2021

Publié ou notifié Le : - 3 JAN. 2022